REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DES P.O.

ASA DU CANAL DE CORBERE
23 avenue Pasteur
66130 ILLE SUR TET

ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE DU CANAL DE CORBERE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION N° 2026-20

Séance du 28 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit septembre à 18 heures, le syndicat de l'ASA du Canal de Corbère s'est réuni au bureau des ASA, 23 avenue Pasteur à Ille sur Têt, sous la présidence de Monsieur Didier BRUZY, Président.

Présents : MM. Didier BRUZY, Pascal MAILLOLS, Jean REIG, Daniel MARTY syndics titulaires, Jean-Christophe GUINCHARD, syndic suppléant

Monsieur Pascal MAILLOLS a été nommé secrétaire.

Le président explique aux syndics que le LOT 2 du marché de Modernisation des Réseaux sous pression de l'ASA du canal de Corbère a fait l'objet d'une seule offre régulière par l'entreprise AQUADOC, à l'issue de la période de consultation.

Cette offre, d'un montant de 449 920 € HT, a été analysée par BRL Ingénierie en charge de la Maîtrise d'œuvre. Après négociation avec l'entreprise, l'offre est conforme aux documents de la consultation et à l'enveloppe budgétaire allouée à ce lot. Le maître d'œuvre conclut donc à l'attribution du lot 2 – tranche ferme et conditionnelle – à l'entreprise AQUADOC.

Le président propose donc aux syndics d'attribuer ce lot n°2 – tranche ferme et conditionnelle - à l'entreprise AQUADOC pour un montant total de 449 920 € HT.

Le président propose donc aux syndics de passer au vote.
Après en avoir délibéré, le syndicat, à l'unanimité,

- **Attribue le Lot 2 du marché « Travaux de Modernisation des réseaux sous pression de l'ASA du canal de Corbère » à l'entreprise AQUADOC pour un montant total de 449 920 € HT ;**
- **Autorise le président à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré à Ille sur Têt, le 28 septembre 2026.

LE PRESIDENT,

ASSOCIATION SYNDICALE * CANAL DE CORBERE *

Nombre de voix

En exercice : 12

qui ont voté : 4

Date de la convocation

Le 18 septembre 2026

OBJET

ATTRIBUTION LOT 2 MARCHE DE MODERNISATION DES RESEAUX SOUS PRESSION

Acte rendu exécutoire après publication et transmission en DDTM

Le 29 septembre 2026